

Le seize juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente,

Le Conseil Syndical s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie de Nanteuil-lès-Meaux, sur une convocation en date du 03/06/2026 en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable par renvoi des articles L.5211-1 et L.5711-1 du même code.

Étaient présents : Fabrice BARDY, Daniel BERTHELIN, Hugues COURTIER, Pierre DELORME, Catherine DUCROT, Etienne GRANDJEAN, Emmanuel HUDE, Marie LEAL, Denis LEMAIRE, Vincent MENOT, Jean-Luc PECHARMAN, Régis SARAZIN, Emilie SURAY, Christophe VAMBRE, Françoise VASSELON.

Absents excusés : Cyprien BESNARD (pouvoir à Etienne GRANDJEAN), Benoît CODRON (suppléant Hugues COURTIER) Pierre-Edouard DHUICQUE, Aline MARIE-MELLARE, Arnaud PLOUY, Fernando RODRIGUES (pouvoir à Régis SARAZIN), Marc ROUQUETTE, Vincent VYT.

Absents :

Madame Marie LEAL a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

LE CONSEIL SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5217-10-4 précisant que le projet de budget du syndicat est préparé et présenté par le Président qui est tenu de le communiquer aux membres du Conseil Syndical 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget, le 03 juin 2026 dans le cas présent,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°10032603 du Conseil Syndical en date du 10 mars 2026, approuvant le Budget Primitif 2026,

VU la délibération du Conseil Syndical en date du 16 juin 2026 approuvant le Compte Financier Unique,

VU la délibération en date du 16 juin 2026 par laquelle le Conseil Syndical a décidé de la reprise et de l'affectation des résultats de l'exercice 2025,

CONSIDÉRANT les inscriptions budgétaires au titre du Budget Supplémentaire 2026, avec reprise des excédents de l'année 2025.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE par chapitre, le Budget Supplémentaire 2026 qui s'équilibre, par section, en dépenses et en recettes comme suit :

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
22	22	15

Date de la séance
16/06/2026

Date de la Convocation
03/06/2026

Date d'affichage

N° de délibération
16062603

Objet de la Délibération

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
Le : _____

et publication ou notification
Le : _____

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le 30/06/2026

S²LO

ID : 077-257705012-20260616-16062603-DE

<u>SECTION</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Fonctionnement	709 049.51€	709 049.51€
Investissement	4 394 307.26 €	4 394 307.26 €
Total	5 103 356.77 €	5 103 356.77 €

APPROUVE le Budget Supplémentaire 2026.

Le Président,

Régis SARAZIN



La secrétaire de séance

Marie LEAL